Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

BUREAU du mercredi 27 septembre 2017

BOURG-EN-BRESSE - Communauté d'Agglomération (3 Avenue d'Arsonval)

COMPTE RENDU

Sous la présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

<u>Présents</u>: Jean-François DEBAT, Michel BRUNET, Monique WIEL, Michel FONTAINE, Jean-Pierre ROCHE, Jean-Luc LUEZ, Alain GESTAS, Daniel ROUSSET, Jean-Yves FLOCHON, Claudie SAINT-ANDRE, Eric THOMAS, Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Yves CRISTIN, Bruno RAFFIN, Isabelle MAISTRE, Yves BOUILLOUX, Alain BONTEMPS, Christian BERNARD, Alain BINARD

Excusés : Bernard PERRET, Sylviane CHENE, Guillaume FAUVET, Aimé NICOLIER, Christian CHANEL, Walter MARTIN, Thierry MOIROUX

Secrétaire de Séance : Isabelle MAISTRE

Par convocation en date du 20 septembre 2017, l'ordre du jour est le suivant :

Adoption du Procès-Verbal de la réunion du Bureau du 17 juillet 2017

DECISIONS DE GESTION*:

Développement Durable, Environnement, Eau et Assainissement, Milieux Aquatiques

1 - Entretien et réparation des véhicules poids lourds de voirie et de collecte des déchets (PTAC supérieur à 3,5 tonnes)

DECISIONS D'ORIENTATION:

- -Contrat Natura 2000 Revermont et Gorges de l'Ain
- -Schéma Directeur d'Assainissement : Réalisation d'un collecteur intercommunal
- -Présentation de l'organigramme

Développement Durable, Environnement, Eau et Assainissement, Milieux Aquatiques

<u>Délibération DB.2017.097 - Entretien et réparation des véhicules poids lourds de voirie et de collecte des déchets (PTAC supérieur à 3,5 tonnes)</u>

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Elle regroupe 75 communes. Dans le cadre de ses compétences, elle assure avec ses véhicules et son personnel des opérations de voirie et de collecte des déchets sur une partie de son territoire. Le parc de véhicule est constitué de 19 véhicules au total.

Une première consultation a été lancée le 23 mars 2017 par voie d'appel d'offres ouvert en vertu des articles 25-I-1° et 67 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 pour l'entretien et réparation des véhicules poids lourds de voirie et de collecte des déchets (PTAC supérieur à 3.5 tonnes) ;

Les membres du Bureau ont déclaré sans suite cette consultation, le 22 mai 2017, pour cause d'infructuosité en raison de D.Q.E. (Détail Quantitatif Estimatif) incomplets et décidé du lancement d'une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert.

Une nouvelle consultation a été lancée par voie d'appel d'offres ouvert le 12 juin 2017.

Les prestations s'exécuteront dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commande passé en application de l'article 78 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, avec montants minimum et maximum fixés annuellement.

Le montant des commandes pour la période initiale de la date de notification du marché au 31 décembre 2017 de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Seuil minimum H.T.	5 000,00	Euros
Seuil maximum H.T.	63 000,00	Euros

Le montant des commandes pour la période suivante du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 de l'accordcadre est défini(e) comme suit :

Seuil minimum H.T.	75 000,00	Euros
Seuil maximum H.T.	250 000,00	Euros

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale à compter de la date de notification du marché jusqu'au 31 décembre 2017.

L'accord-cadre peut être ensuite reconduit par période successive de 1 an à compter du 1er janvier 2018 pour une durée maximale de reconduction de 3 ans et s'achèvera le 31 décembre 2020.

Au terme de la Commission d'appel d'offres qui s'est déroulée le 5 septembre 2017, et au regard des critères de jugement pondérés dans le règlement de consultation comme suit :

Critères	Pondération
1 - Valeur technique	55 %
2 - Prix des prestations	45%

Les membres de la Commission d'appel d'offres ont procédé à un classement des offres et ont retenu en première position comme l'offre « économiquement la plus avantageuse », l'offre de BERNARD TRUCKS (01440 VIRIAT), pour un montant estimatif de 62 671,63 euros HT.

Le rapporteur propose au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :

D'APPROUVER l'accord-cadre à bons de commande avec l'entreprise BERNARD TRUCKS (01440 VIRIAT), pour la période de la date de notification au 31 décembre 2017 de 5 000,00 euros HT minimum à 63 000,00 euros H.T. maximum et la période annuelle suivante de 75 000,00 euros H.T. minimum à 250 000,00 euros H.T. maximum.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer cet accord-cadre à bons de commande et tous les documents s'y rapportant.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU, à l'unanimité,

APPROUVE l'accord-cadre à bons de commande avec l'entreprise BERNARD TRUCKS (01440 VIRIAT), pour la période de la date de notification au 31/12/2017 de 5 000,00 euros HT minimum à 63 000,00 euros H.T. maximum et la période annuelle suivante de 75 000,00 euros H.T. minimum à 250 000,00 euros H.T. maximum.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer cet accordcadre à bons de commande et tous les documents s'y rapportant.

La séance est levée à 17h20 Prochaine réunion du Bureau : Lundi 2 octobre 2017

Fait à Bourg-en-Bresse, le 28 septembre 2017